

Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire

Vers un changement de culture en matière d'architecture et d'aménagement du territoire

Montréal, le 6 juin 2022 – L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) salue la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire présentée aujourd'hui par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la ministre de la Culture et des Communications. La vision qu'elle met de l'avant constitue un jalon décisif vers une plus grande cohérence en matière de qualité architecturale et d'aménagement du territoire au Québec.

« Cette politique marque un bris d'inertie majeur en reconnaissant l'architecture comme un facteur déterminant du mieux-être des Québécoises et des Québécois, ainsi que son rôle significatif dans la création de milieux de vie de qualité. De plus, elle confirme le lien fort entre la qualité de l'aménagement du territoire et une architecture intelligente et pertinente », souligne Pierre Corriveau, président de l'Ordre des architectes du Québec.

L'Ordre salue la volonté de l'État d'élever les standards de qualité architecturale des projets qu'il entreprend et subventionne. Les principes directeurs mis de l'avant dans ce but sont tout à fait justifiés compte tenu des défis de notre époque. Ils incluent entre autres la sensibilité au contexte d'implantation, le patrimoine culturel, le coût total sur l'ensemble du cycle de vie ainsi que la localisation des équipements collectifs contribuant à la vitalité des milieux. L'Ordre espère que ces principes seront diffusés au-delà des projets de l'État et qu'ils feront l'objet d'une appropriation par l'ensemble des acteurs québécois de la construction et de l'aménagement.

« Ces principes directeurs – qui vont bien au-delà de la seule dimension esthétique – sont des guides essentiels pour léguer des infrastructures durables et signifiantes aux générations futures. À l'heure où le Québec doit accélérer sa transition socioécologique, cette vision intégrée permet d'aborder avec un optimisme renouvelé l'aménagement de nos villes et de nos milieux de vie. Elle permet d'espérer offrir une réponse véritablement adaptée aux défis que nous devons relever en matière de lutte contre les changements climatiques, de densification intelligente et d'inclusion », a affirmé Pierre Corriveau.

Un plan d'action attendu

L'Ordre souligne l'importance de traduire cette vision en actions ambitieuses et de livrer le plan d'action annoncé dans les délais promis. Il rappelle la nécessité pour l'État de collaborer avec les municipalités et de leur offrir du soutien, notamment sur le plan technique, pour qu'elles puissent appliquer les meilleures pratiques à leur échelle.

L'Ordre offre quant à lui sa collaboration au gouvernement pour l'élaboration du plan d'action afin de mettre en place des mesures concrètes dans un avenir rapproché.

Une politique réclamée de longue date par l'OAQ

Rappelons que l'Ordre réclame depuis plus de 30 ans l'adoption d'une Politique d'architecture. Ses démarches se sont intensifiées à partir de 2014 sous l'impulsion de la présidente de l'époque, Nathalie Dion, qui a joué un rôle fondamental pour inscrire ce dossier à l'agenda politique.

Au printemps 2017, l'Ordre a mené une tournée de conversations publiques dans 13 villes québécoises et tenu un forum national. Cette démarche a donné lieu à la publication d'une Déclaration pour une politique québécoise de l'architecture, qui avait recueilli plus de 4000 signatures. En parallèle, plus de 50 villes et arrondissements – représentant plus de 4,5 millions de Québécoises et de Québécois – ont adopté des résolutions en appui à cette idée. À la suite de cette démarche, l'Ordre a rédigé et diffusé le *Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture*, document qui a servi de base aux travaux entrepris en 2019 par le ministère de la Culture et des Communications en vue de doter le gouvernement du Québec de sa toute première stratégie de l'architecture.

À propos de l'Ordre des architectes du Québec

L'Ordre des architectes du Québec est un ordre professionnel dont la mission est d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. Dans le cadre de son mandat, l'Ordre s'intéresse à toute question d'intérêt pour la profession ou de nature à influencer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. L'OAQ compte à ce jour plus de 4400 membres et plus de 1300 stagiaires en architecture.

– 30 –

Source : Ordre des architectes du Québec

Renseignements : Geneviève King-Ruel, conseillère aux relations publiques |
gkingruel@oaq.com | 514 582-9692